

Madame la maire, mes chers collègues,

Nous avons eu la possibilité, lors du dernier conseil de Paris, d'échanger sur cette question à l'occasion du vote sur la convention d'occupation temporaire avec l'association co-arter.

L'ex-lycée hôtelier Jean Quarré situé à Place des Fêtes en face du collège G. Budé d'une superficie de 7000 m² est désaffecté depuis 2007 et est désormais propriété de la Ville de Paris.

Le site a vocation à accueillir la future médiathèque de la Place des Fêtes, projet soutenu et porté par les habitants pour répondre aux besoins culturels du quartier. Son financement a été inscrit au plan d'investissement de la mandature.

Depuis le mois dernier, la mise à disposition temporaire par la Mairie de Paris d'un des deux bâtiments (R+1, 1500m²) à l'association Co-Arter pour le relogement d'un lieu culturel, le théâtre de verre, antérieurement domicilié dans le 18^e, est effective. Elle permet une mise en valeur du domaine intercalaire de la ville que nous avons salué.

Cependant, le potentiel de ce site dans un quartier très dense et minéral avec notamment de grands espaces extérieurs, des surfaces de toits de plus de 1500 m² et des espaces extérieurs végétalisés pourraient aussi être mobilisés.

Pour les espaces intérieurs restant, leur utilisation pourrait être envisagé en fonction des résultats de l'étude technique que vous avez évoqué lors du dernier conseil et que nous attendons.

Sur ce site, les associations riveraines demandent notamment que :

- la future médiathèque soit pleinement ouverte sur le quartier et innovante : dimensionnement, tiers-lieu, espaces numériques, espaces verts...
- dans l'intervalle de sa réalisation, l'autorisation d'ouverture temporaire par la Ville de toute la superficie restante (espaces intérieurs et extérieurs comprenant les toits) en dehors du terrain de sport et de l'espace dédié à la classe-relais.

Par ailleurs, de nombreux projets sont portés par les associations du quartier sur ce site et pour une partie proposés dans le cadre du budget participatif (café associatif, espaces d'agriculture urbaine, co-working...).

Nous nous devons aujourd'hui de répondre aux propositions et aux attentes de longue date des habitants et associations de quartier et la complémentarité de ces projets avec la dimension culturelle du théâtre de verre.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui par ce vœu que:

- les espaces extérieurs environnants et le toit du bâtiment R+1 fassent l'objet d'une convention d'occupation du domaine public provisoire sur le modèle du théâtre de verre avec les associations porteuses de projets pour le quartier
- selon les résultats de l'étude technique que soit également considéré le bâtiment R+3 et son toit en vue d'une convention d'occupation du domaine public provisoire.

Je vous remercie.